Envoyé en préfecture le 20/01/2020
Reçu en préfecture le 20/01/2020
Affiché le
ID : 085-248500464-20200114-CC14012002-DE

CCPP-2020-

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT
de
FONTENAY LE COMTE

DU PAYS DE POUZAUGES

N°CC14012002

Séance du 14 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique BLANCHARD, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 07/01/20 *Date d'affichage* : 20/01/20

Nombre de conseillers : 37 *Nombre de votants* : 33 *Nombre de présents* : 30

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Jean SACHOT, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Joseph DROUET, Monsieur Pascal LE MOING, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Isabelle JAUZELON, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Raphaël DAGUSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Ludovic BERNARD donne procuration à Madame Marie-Christine BURCH, Madame Marie SPEDER, Monsieur Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Cécile BLÉTEAU.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN – Secrétaire des assemblées

Madame Marie-Christine BURCH a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération en date du 13 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°CC14012001 du Conseil de communauté du 14 janvier 2020 approuvant le PLUi et abrogeant les cartes communales de Réaumur et de Monsireigne,

Monsieur Joël Parpaillon, vice-président en charge de l'urbanisme et de l'habitat, expose que lors de la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi, la question du Droit de Préemption Urbain avait été évoquée : de fait dès lors qu'un EPCI prend la compétence urbanisme, celle-ci intègre l'exercice du Droit de Préemption Urbain. Pour autant, le choix a été fait à l'époque de conserver l'instruction des Déclaration d'Intention d'Aliéner et donc l'exercice du Droit de Préemption Urbain au niveau communal. Seul le droit de préemption portant sur les zones économiques est de fait transféré à la Communauté de Communes puisque cela relève de sa compétence.

Il ne semble pas nécessaire pour le moment de modifier cette façon de fonctionner mais pour autant il semble important d'enclencher les réflexions avec les communes et dans le cadre de la charte de gouvernance établie préalablement au PLUi. L'exercice d'une veille foncière peut être important dans le cadre de la réhabilitation des centres-bourgs ou de la mobilisation des dents creuses et en fonction des études conduites dans le courant de l'année, une évolution du mode de fonctionnement pourrait être envisagée.

Après avoir entendu l'exposé,
Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir la délégation du Droit de Préemption Urbain sur les logements en zone U aux communes tel qu'instauré par les délibérations précédentes**
- **PROPOSE d'enclencher des réflexions avec les communes pour une évolution éventuelle de l'exercice du droit de préemption urbain**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus, ont signé au Registre, tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
compte-tenu de la publication et de la transmission électronique
en Sous-Préfecture le 20 janvier 2020

Signé par : Dominique Blanchard
Date : 20/01/2020
Qualité : Président de la CC Pays de Pouzauges

Le Président, Dominique BLANCHARD